



Bruxelles, le 23 février 2022  
(OR. en)

6525/22  
ADD 1

**Dossier interinstitutionnel:  
2022/0041(NLE)**

**TRANS 103**

### **NOTE DE TRANSMISSION**

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	23 février 2022
Destinataire:	Monsieur Jeppe TRANHOLM-MIKKELSEN, secrétaire général du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	COM(2022) 59 final - ANNEXE
Objet:	ANNEXE de la proposition de décision du Conseil établissant la position à prendre, au nom de l'Union européenne, lors de la 57e session de la Commission d'experts du transport de marchandises dangereuses de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires en ce qui concerne certaines modifications apportées à l'appendice C de la convention relative aux transports internationaux ferroviaires

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2022) 59 final - ANNEXE.

---

p.j.: COM(2022) 59 final - ANNEXE



COMMISSION  
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 23.2.2022  
COM(2022) 59 final

ANNEX

**ANNEXE**

**de la  
proposition de décision du Conseil**

**établissant la position à prendre, au nom de l'Union européenne, lors de la 57e session  
de la Commission d'experts du transport de marchandises dangereuses de  
l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires en  
ce qui concerne certaines modifications apportées à l'appendice C de la convention  
relative aux transports internationaux ferroviaires**

**FR**

**FR**

## ANNEXE

Proposition	Document de référence	Sujet	Remarques	Position de l'UE
1.	OTIF/RID/CE/GTP/2021/2	Alignement entre l'ADR et le RID afin d'inclure de nouveaux moyens de confinement dans le modèle de rapport concernant les accidents	Consensus technique au sein du groupe de travail permanent de l'OTIF pour l'adoption du texte tel que modifié	D'accord
2.	OTIF/RID/CE/GTP/2021/3 et OTIF/RID/CE/GTP/2021/IN F.3	Alignement entre l'ADR et le RID des prescriptions relatives aux informations affichées	Consensus technique au sein du groupe de travail permanent de l'OTIF pour l'adoption du texte modifié	D'accord
3.	OTIF/RID/CE/GTP/2021/4	Installation de clapets de sécurité sur les citernes pour gaz liquides inflammables	Consensus technique au sein du groupe de travail permanent de l'OTIF pour l'adoption du texte modifié	D'accord
4.	OTIF/RID/CE/GTP/2021/5	Textes consolidés adoptés lors de la réunion conjointe en 2020 et 2021 et par le groupe de travail permanent de la Commission d'experts du RID en novembre 2020	Consensus technique au sein du groupe de travail permanent de l'OTIF pour l'adoption	D'accord

**FR**

**FR**

			du texte modifié	
5.	OTIF/RID/CE/GTP/2021/6	Alignement entre l'ADR et le RID, notamment en ce qui concerne la conception, la construction ainsi que les contrôles et épreuves initiaux des récipients à pression «non ONU» conçus, construits et éprouvés selon des normes citées en référence	Consensus technique au sein du groupe de travail permanent de l'OTIF pour l'adoption du texte modifié	D'accord
6.	OTIF/RID/CE/GTP/2021/IN F.4	Mesure transitoire relative au point 6.8.2.4.6 (procédures utilisées par l'autorité compétente pour la reconnaissance des experts, la réalisation des inspections concernant les wagons-citernes et la reconnaissance mutuelle desdites inspections)	Consensus technique au sein du groupe de travail permanent de l'OTIF pour l'adoption du texte modifié	D'accord
7.	OTIF/RID/CE/GTP/2021/INF.1	Propositions sur la manière d'adapter le chapitre 6.8 du RID afin de tenir compte des très grands wagons-citernes	Consensus technique au sein du groupe de travail permanent de l'OTIF pour l'adoption du texte modifié	D'accord

Tous les documents précités sont disponibles sur le site web de l'OTIF ([http://otif.org/en/?page\\_id=1119](http://otif.org/en/?page_id=1119)) et sont à interpréter comme incluant les modifications débattues par le groupe de travail permanent de la Commission d'experts du RID en novembre 2021 et reflétées à l'annexe I du document OTIF/RID/CE/GTP/2021-A (Rapport final de la 13<sup>e</sup> session du groupe de travail permanent de la Commission d'experts du RID - Genève/hybride, 15-18 novembre 2021), également disponible sur le site web de l'OTIF ([http://otif.org/en/?page\\_id=254](http://otif.org/en/?page_id=254)).